



Compte-rendu de la séance du 29 septembre 2016

Secrétaire de séance : Mme Danièle CHIARAVALLI

Le compte-rendu de la séance du 12 septembre 2016 est adopté à l'unanimité.
24 présents. Deux pouvoirs. Un absent.

M. Yves SEJOURNE, Maire, procède à la lecture des deux courriers des conseillères municipales démissionnaires, Mmes Dubuc et Somny, indique que contact a été pris avec la suite de la liste et répond que le travail effectué depuis quinze mois par sa majorité commence à porter ses fruits (investissements en vue chez Sheperd à l'Aéropôle de Juvaincourt, dossiers qui aboutissent à l'exemple de l'IME du Beau-Joly, de l'Hôpital du Val du Madon ou la réhabilitation de la salle Dervaux).

Il lit également une motion de soutien aux employés de la ville parfois injustement mis en cause ces derniers mois sur des réseaux sociaux.

1. Décisions municipales :

Unanimité.

2. DIA :

Unanimité.

3. Proposition de nom de la future communauté de communes

Le Conseil Municipal délibère favorablement quant à la proposition de nom de la future communauté de communes créée à compter du 1^{er} janvier 2017, issue de la fusion de la communauté de communes du Pays de Mirecourt, de la communauté de communes du Secteur de Dompain, avec extension aux communes de Avillers, Avrainville, Battexey, Bettoncourt, Bouxurulles, Evaux-et-Ménil, Gircourt-les-Viéville, Hergugney, Marainville-sur-Madon, Pont-sur-Madon, Rapey, Savigny, Varmonzey, Vomécourt-sur-Madon, Xaronval issues de la communauté de communes de la Moyenne Moselle, avec extension à la commune de Rancourt issue de la communauté de communes de Bulgnéville entre Xaintois et Bassigny.

Le nom adopté est le suivant : Communauté de Communes de Mirecourt-Dompain.
La délibération a été notifiée aux 78 communes de la future communauté de communes après le Conseil Communautaire du 13 septembre 2016.

Pour que la proposition puisse être prise en compte par le Préfet dans son arrêté de fusion, il est nécessaire de recueillir un vote favorable de 2/3 des communes représentant la 1/2 de la population (ou l'inverse).

M. Patrick CITOYEN demande s'il y aura un appel à projet pour le logo.

M. Yves SEJOURNE lui répond qu'un appel à projet participatif sera mis en place pour les administrés.

Unanimité.

4. Proposition de siège de la future communauté de communes

Le Conseil Municipal délibère favorablement quant à la proposition de siège de la future Communauté de Communes créée à compter du 1^{er} janvier 2017. Le siège retenu est le suivant : 32, rue du Général Leclerc 88500 MIRECOURT. La démarche de consultation des communes et les règles de majorité sont les mêmes que pour la proposition du nom de la future communauté de communes.

Unanimité.

5. Proposition de composition du futur conseil communautaire

Le Conseil Municipal délibère favorablement quant à la proposition de composition du futur conseil communautaire à compter du 1^{er} janvier 2017. La composition retenue est la répartition de droit commun (article L5211-6-1 du CGCT), à savoir 104 sièges : 20 pour la commune de Mirecourt, 4 pour la commune de Dompain, 3 pour la commune de Mattaincourt, 2 pour les communes de Poussay et Harol et 1 pour les autres communes. La démarche de consultation des communes est la même que pour la proposition du nom et du siège de la future communauté de communes.

Unanimité.

6. Modification d'horaires.

Suite à l'établissement des emplois du temps des enseignants de l'école de musique, la durée hebdomadaire de service d'un agent est portée à 8 h 15 (au lieu de 7 h 00 précédemment). Il n'y aura pas d'incidence financière puisque la durée hebdomadaire de service d'un autre agent a été abaissée avec son accord de deux heures.

Unanimité.

7. Suppression d'une régie.

Le Conseil Municipal décide de rapporter la délibération du 1er octobre 1984, date à laquelle avait été créée une régie de recettes pour l'encaissement du prix des photocopies délivrées en Mairie. Compte tenu des très faibles montants encaissés au cours des trois dernières années, et sur recommandation de M. le Trésorier Principal, receveur municipal, il est apparu opportun de supprimer cette régie à compter du 1er janvier 2017 en raison de sa faible utilisation.

Unanimité.

8. Création d'un centre social.

A la fin de l'année scolaire 2016-2017, les locaux de l'école maternelle des Bassins seront rendus vacants de par la restructuration de la carte scolaire communale. Le Conseil Municipal décide de s'engager sur une délibération de principe quant à l'implantation dans les locaux (pour partie) du centre social l'Arboré-Sens déjà initié sur le territoire par la Fédération des Foyers Ruraux des Vosges avec les communes et associations d'Ambacourt, Juvaincourt, Maziro, Poussay, Puzieux, Ramecourt et Villers. Il est rappelé qu'un centre social peut coordonner, fédérer et accompagner des associations. C'est également un liant, une plus-value auprès de la population et plus particulièrement des jeunes. Sa présence à cet endroit du territoire communal est intéressante, notamment de par la proximité des lycées et du CFPPA.

Mme Françoise VIDAL représentera la Ville de Mirecourt au sein du comité de pilotage puisque ce dernier va réécrire le projet social 2017-2020.

M. le Maire indique que la Fédération des Foyers Ruraux pourrait aussi revenir sur Mirecourt au sein de bâtiments qui pourraient être utilisés à la hauteur de leurs qualités. Cette implantation pourrait permettre d'améliorer la politique jeunesse de la Ville de Mirecourt et d'offrir des prestations de service au public.

Mme Nathalie BABOUHOT, Adjointe à la Culture, explique que cette installation pourrait permettre de mutualiser les actions culturelles de la Ville de Mirecourt dans le cadre du Projet Culturel de Territoire/.

M. Patrice FY après avoir demandé s'il y avait fusion avec la Maison de la rue des Pampres estime le projet confus.

M. le Maire lui répond par la négative sur le premier point et ajoute que la Maison des Pampres va se transformer en Maison de Services aux Publics et ainsi intégrer le réseau départemental des MASP.

23 pour, 3 abstentions.

En réponse à une question orale en début de séance de M. Patrice JAMIS, Conseiller Municipal, sur le devenir de l'école élémentaire Joseph Bey, Mme Danièle CHIARAVALLI, Adjointe aux Affaires Scolaires, répond que le point sera fait lors de la commission scolaire du 29 septembre 2016 (cf, compte-rendu ci-joint).